

## Une première collection archéologique offerte à la Ville de Magog par une entreprise privée

**Magog, le 7 novembre 2023** – La Ville de Magog est heureuse d’annoncer qu’une première collection d’objets archéologiques découverts sur le territoire lui a été offerte en don par une entreprise privée. Pour assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique et d’en faire profiter toute la population, la Ville invite les promoteurs de projets de construction à considérer le volet archéologique en amont de leurs travaux.

Cette démarche a été rendue possible grâce à l’étude de potentiel archéologique réalisée par la Ville de Magog. Cette dernière a permis d’identifier qu’il s’agissait possiblement d’un site à fort potentiel archéologique et de réaliser les travaux nécessaires pour prélever les artefacts avant de débiter la construction.

Les objets découverts ont par la suite été remis officiellement à la Ville de Magog sous forme de don afin que la municipalité en assure la garde et la conservation.

En plus de vestiges de bâtiments anciens, près de 400 artefacts ont été découverts lors de ces interventions sur le site de l’Autoparc Stanley, à l’angle des rues Saint-Patrice Ouest et du Collège. Il s’agit principalement des fragments d’objets associés à la vie domestique de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, tels que des boutons, des fragments de vaisselle domestique, des pièces de monnaie et des briques anciennes.

Dans le cadre de cette démarche, les promoteurs souhaitent céder à la municipalité la majorité des objets de la collection pour que ceux-ci demeurent à Magog et soient conservés dans de bonnes conditions.

### L’archéologie, un volet à considérer avant de creuser

Actuellement, aucune réglementation n’exige la tenue d’interventions archéologiques sur le territoire. Cependant, la Ville de Magog encourage tous les promoteurs, les entrepreneurs et les citoyens à être vigilants lorsqu’ils réalisent des travaux d’excavation.

Afin de permettre ces découvertes et d’assurer la préservation des vestiges, il est primordial de considérer le volet archéologique en amont d’un projet de construction ou d’aménagement, avant de débiter les opérations. Cela évite également que des découvertes fortuites ne viennent impacter les délais et les coûts des travaux.



Avant tout travaux, la Ville de Magog recommande de réaliser un avis archéologique afin de vérifier si le terrain ciblé se trouve dans une zone de potentiel identifiée.

Pour en savoir plus sur l'archéologie à Magog, la population est invitée à consulter le site Internet de la municipalité au [ville.magog.qc.ca/archeologie](http://ville.magog.qc.ca/archeologie).

- 30 -

**Source et information :**

Direction des communications, technologies et services aux citoyens  
Ville de Magog  
819 843-3333, poste 444

